

## Jean Delhez

Chère famille,

La disparition de votre père, Jean Delhez, est à la fois celle d'un papa qui comptait beaucoup pour vous mais également celle d'une figure particulièrement attachante et haute en couleurs, connue de tous, non seulement à Verviers, mais aussi sur tous les marchés de la Province.

Il racontait avec une lueur de malice qu'il était indépendant depuis septembre 1946, date à laquelle il avait reçu sa première carte de marchand ambulant. « Je n'ai jamais travaillé pour quelqu'un ! J'ai toujours été mon propre patron ». Sa forte personnalité était de celle qu'on admire et qui se respecte d'emblée. Il s'était imposé comme une figure incontournable du marché grâce à son bagou et à son sens inné de la communication, mais il était aussi un grand professionnel et son investissement allait bien au-delà de son étal.

Président national de l'Union professionnelle belge de défense du commerce ambulant, Doyen national, membre de l'union des Classes moyennes de Verviers, Président des Pensionnés neutres de Verviers... il était sur tous les fronts avec une énergie inlassable.

Chez les Delhez, on est comme ça : marchands de pères en fils, passionnés et travailleurs. Ce ne sont pas moins de cinq générations consécutives qui se sont succédées depuis 1865 à la tête de l'entreprise de textile et de linge de maison Delhez. C'est avec son propre père qu'il a débuté lui-même à l'âge de 16 ans alors qu'il était encore en humanité.

Quand il évoquait son travail, Jean Delhez le qualifiait tantôt de passion, tantôt de virus, voire même de « médicament » mais jamais d'un métier qu'on exerce juste pour gagner sa vie.

Et de la passion, il en faut pour avoir une carrière aussi longue et remplie que la sienne. Plus de 70 ans, c'est exceptionnel ! Qui peut espérer avoir un jour un parcours professionnel aussi long et aussi bien rempli ? Ce n'est donc pas un hasard s'il reçoit, le 16 février 2016, la magnifique décoration de Chevalier de l'Ordre de Léopold des mains du ministre Willy Borsus lui-même.

La Ville de Verviers l'a mis aussi plusieurs fois à l'honneur : en 2006 et 2016, respectivement pour ses 60 et 70 ans de carrière.

En 2007, le titre de Citoyen d'honneur de la Ville de Verviers lui est décerné dans la catégorie économique.

Il était également passionné par sa région et ses produits. Ardent défenseur de la tarte au riz, il avait été Grand chancelier de la Confrérie de la Seigneurie de la Vervi-riz avant de devenir, en 2008, avec sa femme Maria, membre d'honneur.

Il y aurait encore beaucoup de chose à dire à son sujet mais je voudrais terminer son évocation en soulignant l'importance qu'avait pour lui sa famille, son clan. La fierté qu'il avait d'évoquer cette lignée à laquelle il appartenait et dont il essayait d'être un maillon fiable et fort. Vous pouvez être fiers de lui. En souvenir, je vous remets le registre de condoléances avec les témoignages recueillis sur le marché, ce lieu qui lui était si cher.

C.C. du 02/09/2019 – Hommage à Marie-Christine PIRONNET

Cher Thierry,

Chers Collègues,

Chaque jour qui passe depuis le 31 juillet dernier et ce douloureux réveil matinal..., nous sommes nombreux à nous dire souvent que nous allons revoir MC parce qu'elle est partie faire un de ces beaux voyages dont elle avait le secret et qu'elle préparait avec minutie.

Malheureusement la vie qu'elle croquait à pleines dents, en a décidé autrement. La vie est ainsi faite qu'il nous reste le souvenir et la mémoire pour qu'elle vive encore parmi nous le plus longtemps possible.

Marie-Christine était et restera une grande dame au sein de notre Haute Assemblée et en dehors.

Juste quelqu'un de bien. Une belle personne, rare et authentique, glamour et sobre à la fois, pour beaucoup, et je l'espère, sincèrement, pour chacune et chacun d'entre nous.

Malheureusement partie prématurément à l'âge de 59 ans, Marie a eu plusieurs vies tant elle vivait pleinement et intensément.

Elle était plurielle et singulière à la fois.

Elle a eu plusieurs passions et autant de familles, autant de certitudes

Son couple avec Thierry et la petite Julia

Son cercle d'amis heusytois.

Ses amis de Tenerife.

Ses amies d'enfance.

Ses collègues à l'Europe.

Sa famille de Reform,

Sa famille politique libérale

Pendant 18 ans elle a dignement représenté celle-ci au sein du Conseil communal dont elle a été une excellente première Présidente. Elle aurait pu, elle aurait dû être membre du Collège lorsque l'opportunité s'est présentée. Mais par altruisme elle a cédé sa place. Elle y aurait pourtant apporté beaucoup.

Elle a été partout où elle nous représentait, une grande ambassadrice de Verviers dont elle donnait la meilleure image à Bruxelles, à Namur et bien sûr dans notre arrondissement, notamment à la Présidence de Vedia.

Ce qui caractérise le plus Marie, c'est cette énergie, cette envie de comprendre, qui l'animait dans son combat contre la maladie. C'est cette volonté de maîtriser le cours des choses. Comme ce fut le cas cette nuit-là du 14 octobre 2018 et son intervention nocturne dont nous garderons un souvenir impérissable, pour faire en sorte que « son MR » participe pleinement au redressement de Verviers.

Ce sont ses fortes convictions libérales et humanistes qui plaçaient l'intérêt général au plus haut niveau.

Ce sont ces valeurs universelles, dont l'égalité des genres, le travail et la liberté d'entreprendre, des enjeux de société pour lesquels elle ne voulait pas transiger.

C'est son goût pour la culture, c'est le souci de préserver notre patrimoine, comme par exemple cet indéfectible attachement au Grand Théâtre dont elle aurait pu être une grande directrice ou dont elle aurait pu fouler la scène en nous chantant avec Thierry, « les Palétuviens »

C'est cette fidélité en amitié que, personnellement, je retiendrai encore plus.

Notre proximité politique s'est muée en réelle amitié, très rare en politique.

Cette amitié dont tu étais le témoin privilégié cher Thierry, qui nous donnait le plaisir de débattre, qui fait que contre toute adversité, elle prenait toujours ma défense, qui fait qu'elle se réjouissait pour moi alors qu'elle avait toutes les raisons d'être déçue ou inquiète pour elle.

Marie restera pour moi et pour nous tous un exemple de courage, d'altruisme, de combativité.

Ses carrières professionnelle et politique sont marquées du sceau du sérieux, de sa grande clarté d'expression et d'opinion.

Que cet esprit vif, cette rigueur nous inspirent et nous permettent d'avancer pour Verviers, sa ville.

Ce sera le plus beau prolongement pour elle et pour toi cher Thierry, à cet hommage amplement mérité.

C'est le vœu le plus cher du MR en l'honneur de Marie-Christine.

Pour le Groupe MR,  
Freddy BREUWER, Echevin,

Mesdames, Messieurs,

Cher Monsieur POLIS,

Il me revient de prendre la parole au nom du groupe *Nouveau Verviers*.

Vous savez que j'ai peu connu Madame PIRONNET.

Elle quittait la politique au moment où j'y rentrais.

J'ai croisé son chemin deux fois.

La première fois, c'était au conseil communal de novembre 2018, lors de la présentation de l'avant-projet du dossier du Grand-Théâtre. Et depuis les bancs du public, j'avais été marqué par son intervention. Elle était assise là. Sur les bancs de l'opposition, et elle avait exprimé un soutien appuyé à un projet qu'elle considérait manifestement comme exigeant que l'on soit capable de dépasser les clivages politiques lorsqu'on touche à l'intérêt général.

La seconde fois, c'était lors d'une réunion réunissant les chefs de groupes au sujet du musée Biolley. Elle avait évoqué, avec une grande pudeur, les problèmes qu'elle rencontrait. Puis elle avait coupé court, en disant que nous avions assez parlé d'elle. Et j'ai vu réapparaître cette dame, que j'avais croisée quelques mois plus tôt, serrer les dents et mettre à disposition de l'équipée, son expérience, sa conviction, et son temps, qu'elle savait, probablement compté.

Il m'a fallu deux rencontres pour comprendre qu'il s'agissait d'uneoureuse de la culture, du patrimoine, et de Verviers, et d'une personne qui portait en elle la conviction que l'intérêt général ne se réduisait pas à l'addition d'intérêts individuels.

Une personne avec laquelle nous allions pouvoir travailler.

J'aurai été heureux de porter les projets auquel elle croyait, avec elle.

Nous le ferons sans elle. Mais en pensant à elle.

Ce soir, la question ne se pose pas de savoir ce qu'elle pensait de chacun de nous.

Ce qui compte, c'est celle qu'elle était.

Et celle qu'elle était nous amène, ce soir, à nous incliner en signe d'hommage.

A vous, Cher Monsieur, au nom de notre groupe, je vous présente une nouvelle fois mes condoléances.

Jean-François CHEFNEUX

## HOMMAGE A MADAME MARIE-CHRISTINE PIRONNET.

Au nom du groupe cdH, c'est avec beaucoup de respect que je tiens tout d'abord à présenter à la Famille de Madame Marie-Christine Pironnet, particulièrement à vous, cher Monsieur Polis et à vous, chère Clara, notre soutien suite au décès de votre épouse et marraine, et à vous assurer de nos sentiments les plus cordiaux. Nous tenons également à associer le groupe MR à ces marques de soutien et de sympathie.

Si Marie-Christine était une dame engagée, passionnée, respectueuse des autres et de la parole donnée, créative – ceux qui l'ont côtoyée de plus près auront pu goûter à ses qualités de *showwomen* voire d'artistes - c'est surtout en tant que première présidente du conseil communal de Verviers que nous avons pu apprécier toutes ses qualités. Cette qualité lui restera attachée à tout jamais.

Ce rôle, pas toujours facile, que nous découvrons en même temps qu'elle, elle l'a rempli avec beaucoup d'élégance et de justesse, mais aussi d'impartialité, sans jamais chercher à se mettre en avant, dans le respect de tous les membres du conseil, en parvenant même à maîtriser les plus turbulents d'entre nous y compris dans sa propre formation politique.

Le groupe cdH tient beaucoup à saluer la mémoire de Marie-Christine, à la remercier pour sa participation engagée à la vie publique verviétoise. Et je terminerai en disant que remercier une dame pour ce qu'elle a offert à sa Ville et à sa population, c'est aussi, et nous y tenons tout autant, remercier et saluer les Membres de sa Famille et ses Proches, et tout particulièrement son mari présent ce soir. Car on ne le souligne pas toujours suffisamment, c'est tout l'entourage proche qui, au fond, assume un tel engagement.

Pour le groupe cdH

Cécile Ozer  
Chef de groupe

**Éloge funèbre pour la Présidente et ancienne Conseillère communale de Verviers,  
Madame Marie-Christine PIRONNET**

La vie est faite de surprises. Certaines nous réjouissent, certaines nous surprennent. Mais c'est parce que nous les vivons toutes, tant les moments de peine que de joie, que la vie mérite d'être vécue.

Le décès de notre première Présidente de ce Conseil en aura surpris plus d'un.e. Marie-Christine Pironnet fut une femme engagée, ancrée dans ses convictions libérales et humanistes ; soucieuse du présent et du devenir de sa ville, de notre belle ville, Verviers. C'est notamment ce qui fait d'elle une belle personne, comme on voudrait en rencontrer davantage sur nos chemins de vie et sur ceux de nos engagements.

Certes, elle avait des idées bien arrêtées sur certaines choses. Nous avons eu des débats dans les sections préparatoires par le passé. Nous avons même quelques divergences de points de vue sur des sujets importants et d'autres qui devraient l'être moins, à mon sens... Par ailleurs, et je tiens à le rappeler, nous avons de très nombreuses convergences d'idées, de solutions pour notre commune et pour l'ensemble de ses habitants. Mon seul regret, d'un point de vue politique, aura été de ne pas les avoir explorées davantage avec cette grande dame.

La vie nous réserve des surprises comme je l'ai dit en introduction. C'est ce qui m'a permis, contre toute attente, de revoir Marie-Christine Pironnet il y a encore quelques semaines au début de l'été sur un des projets les plus ambitieux de la relance culturelle de Verviers. Il s'agit du projet de rénovation de l'hôtel de Biolley, qui lui tenait tant à cœur, qui nous tenait tout autant à cœur, pour faire connaître les beautés de notre ville.

Sa présence à cette réunion m'avait marqué, elle qui montrait déjà quelques signes de fatigue mais dont le moral était fort, optimiste, résolument positif. Sa force de caractère était indéniablement ce qui la caractérisait. Elle voulait être présente et tenait à donner son avis sur ce projet qui montrait combien la culture était importante à ses yeux. Elle m'avait aussi impressionné par le regard lucide et détaché qu'elle posait sur sa maladie, consciente de ne plus pouvoir voyager aux quatre coins du monde mais aussi sereine, parce qu'elle était prête à faire face à ce qui se présenterait au bout de son chemin.

Chère Marie-Christine, notre ville serait plus belle si chaque Verviétois.e mettait autant d'énergie que toi à défendre la culture, l'émancipation des femmes et l'éducation citoyenne pour donner à chacun.e accès à l'exercice plein et entier de sa liberté et de sa pleine autonomie. Ce projet, fut-il exprimé dans tes convictions comme libéral, nous le partageons avec toi. Ces valeurs qui t'étaient chères, nous continuerons à les porter dans cette assemblée et au-delà. Puisses-tu reposer en paix. Puisse ta famille, à qui nous présentons nos condoléances, faire preuve de courage suite à ton départ. Puisse ta famille politique poursuivre tes combats et tes idées. Et que vive ainsi la démocratie. Ce sera notre plus belle façon d'honorer ta mémoire au sein de notre honorable assemblée.

Hajib EL HAJJAJI



Je vais être bref, d'une part, car nous n'avons quasiment pas eu de pratique commune avec madame Pironnet et d'autre part, car, vu les divergences politiques que nous avons, je ne suis pas certain qu'elle aurait été heureuse de nous voir trop associer à son éloge...

Cependant, nous savons son ouverture d'esprit et nous y joignons avec plaisir. D'autant qu'aux vues du caractère de madame Pironnet, même si nous n'avons été en contact que deux fois depuis le début de notre mandat ici, il y a tout de même des choses à évoquer.

La première fois, c'était lors de notre prestation de serment où notre point levé nous avait attiré ses foudres et la seconde lors d'une commission culture autour de la maison Biolley où nous avons longuement discuté culture, voyage ainsi que de sa maladie.

Comme je le disais, malgré nos fortes divergences politiques, je n'ai pas de soucis à rendre hommage à madame Pironnet car nous avons toujours trouvé important de distinguer la personne et les positions politiques.

Si nous n'aurons jamais eu l'occasion de nous affronter politiquement, je suis certain que dans son parti d'autres pourront porter ses idées et nous seront là pour mener la contradiction.

C'est une femme au caractère fort, au verbe haut et qui a fait preuve d'un courage et d'une clairvoyance impressionnante face à la maladie que nous regrettons aujourd'hui.

CONSEIL COMMUNAL - Mandature 2019-2024 - Règlement d'ordre intérieur - Modifications.  
Amendement

les article 48 et 49 sont modifiés comme suit :

Article 48.- Ces sections sont composées chacune de neuf membres y compris un membre au moins du Collège communal.

Conformément à l'article L1122-34 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les mandats des membres de chaque section sont répartis proportionnellement entre les groupes qui composent le Conseil communal suivant la ~~formule utilisée pour la répartition des sièges au conseil de l'action sociale (article 10 de la loi organique)~~ règle de la proportionnelle selon la méthode du plus fort reste. La répartition des sièges s'opère en divisant le nombre de sièges à pourvoir par le nombre de membres du conseil communal, multiplié par le nombre de sièges détenus par chaque groupe au sein du conseil communal.

Le nombre d'unités indique le nombre de sièges immédiatement acquis.

Le ou les siège(s) non attribué(s) est (sont) dévolu(s) dans l'ordre d'importance des décimales.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs groupes politiques participant au pacte de majorité, le siège est attribué au groupe politique ayant obtenu le chiffre électoral le plus élevé.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs groupes politiques ne participant pas au pacte de majorité, le siège est attribué au groupe politique ayant obtenu le chiffre électoral le plus élevé.

Elles sont formées lors de la séance d'installation du Conseil communal et éventuellement modifiées en cas de modification de la composition de celui-ci et en cas de démission d'un membre de son mandat dans une section.

Article 49.- Indépendamment des sections qui sont permanentes, le Conseil communal peut nommer des Commissions spéciales, composées de membres choisis en son sein, pour étudier tout objet déterminé.

Le nombre de ces membres est arrêté par le Conseil communal sur proposition du Collège communal.

Conformément à l'article L1122-34 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les mandats des membres de chaque Commission sont répartis proportionnellement entre les groupes qui composent le Conseil communal suivant la ~~(Clé d'Hondt)~~ règle de la proportionnelle selon la méthode du plus fort reste. La répartition des sièges s'opère en divisant le nombre de sièges à pourvoir par le nombre de membres du conseil communal, multiplié par le nombre de sièges détenus par chaque groupe au sein du conseil communal.

Le nombre d'unités indique le nombre de sièges immédiatement acquis.

Le ou les siège(s) non attribué(s) est (sont) dévolu(s) dans l'ordre d'importance des décimales.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs groupes politiques participant au pacte de majorité, le siège est attribué au groupe politique ayant obtenu le chiffre électoral le plus élevé.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs groupes politiques ne participant pas au pacte de majorité, le siège est attribué au groupe politique ayant obtenu le chiffre électoral le plus élevé..

Justification :

Cette modification permet de suivre la volonté de la tutelle d'uniformiser les articles 48 et 49 tout en respectant l'esprit du ROI originel. Cette formulation suit l'Art. L1122-34 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation tout en permettant à Verviers de maintenir une position démocratiquement forte en n'utilisant pas de mécanisme limitant la place des plus petits partis. Cette écriture permet de maintenir une représentation de chacune des formations du Conseil et a fortiori de l'opposition. Par cet amendement, la ville et la majorité concrétise ses engagements en matière de bonne gouvernance et d'avancées démocratiques.

Amendement déposé conjointement par les groupes CDH, écolo et PTB du Conseil Communal de Verviers

Lairge Schoukroff  
PTB



Cécile Geyer



Hajib EL HAJJAJI



## Verviers, Conseil communal du 2 septembre 2019

Point 45bis Urbanisme – Chaussée de Theux 16 – Démolition et construction d'un immeuble de 16 logements par la société Jean WUST S.A.

Mme la Présidente, Chers Collègues,

Point éminemment sensible qui concerne l'urbanisme, le patrimoine et le logement.

A la lecture du dossier et du temps qui nous est imparti pour son analyse, la décision ministérielle nous paraît juste et bien argumentée.

Quelques exemples :

1. Le promoteur a travaillé en étroite collaboration pendant de nombreuses années avec les services de la ville. Si on en juge l'arrêté ministériel, le promoteur a pris en compte tous les desideratas de la ville.
2. Concernant les villas remarquables. Le refus du permis par le Collège est antérieur (24 avril) au passage du dossier des villas remarquables au Conseil Communal (24 juin). Sur quel document, le Collège s'est-il appuyé ? Quelle valeur juridique a ce document ?
3. La densité de logement. Il s'agit dans ce dossier de la reproduction exacte de l'avis et décision que le Collège a accordé à un immeuble voisin.
4. La ville de Verviers a besoin de retrouver des habitants des classes moyennes. Pour ce faire, il est nécessaire de développer de l'habitat. Ce quartier s'y prête bien
5. Nous avons besoin d'entrepreneurs. Tout en gardant un bon équilibre, La formule PPP Partenariat Public Privé nous semble être juste et bonne pour notre ville.

Pour ces quelques raisons le cdH votera contre le recours au conseil d'état.



**VERVIERS**



Conseil communal du 2 septembre 2019

*Question orale sur la politique de la majorité PS-MR-NV  
pour lutter contre l'échec scolaire à Verviers et soutenir les écoles des devoirs*

Chers membres du collège,

C'est la rentrée des classes et ce début du mois de septembre voit une nouvelle année académique débiter dans notre commune. Cela signifie pour les parents et les enfants le retour vers le chemin de l'école. Comme chaque année, certains élèves, malgré leurs efforts et ceux de leurs parents, ne parviennent pas à acquérir les connaissances pour réussir leur année. Cela constitue un choc qui peut avoir un impact sur la vie de l'élève. Il convient donc à notre assemblée de trouver des solutions à la problématique de l'échec scolaire.

Mon intervention, à l'attention de Madame l'Échevine de l'Instruction publique, vise donc à mieux connaître l'état des lieux de l'échec scolaire à Verviers, son évolution et les solutions mises en place par la majorité PS-MR-NV.

Ecolo formule trois propositions pour lutter contre l'échec scolaire :

- assurer via un tableau de bord que chaque enfant puisse avoir accès à du soutien scolaire, idéalement à proximité de son école ou de sa maison. **Pouvez-vous donc nous dire combien d'élèves sont en demande de soutien scolaire et combien de places existent dans les différentes infrastructures ? Le nombre d'encadrants est-il suffisant ? Peut-on à ce jour répondre à toutes les demandes ? Sinon, quelles alternatives prévoyez-vous ?**

- Identifier les besoins du secteur, avec les directions d'écoles, et voir quelles sont les priorités pour lutter contre l'échec scolaire. **Pouvez-vous nous expliquer les demandes et les priorités du secteur ? Y a-t-il des spécificités à Verviers ?**

- **Utiliser les espaces publicitaires disponibles pour la Ville de Verviers pour lancer un appel à bénévoles**, et renforcer ainsi nos structures d'aide scolaire. La participation citoyenne, c'est aussi cela. Il faudra bien entendu veiller à informer et à former les bénévoles pour assurer la qualité du soutien aux élèves.

Enfin, dans votre Déclaration de Politique Communale, Ecolo avait pointé cette phrase en matière de soutien scolaire et de lutte contre l'échec scolaire :

« Assurer un partenariat entre une école des devoirs et chaque école communale ; »

**Nous souhaitons savoir où en est la concrétisation de ce partenariat** qui devrait d'ailleurs se retrouver dans le Plan Stratégique Transversal que votre majorité devra nous présenter en ce mois de septembre 2019. Nous souhaitons aussi que les moyens financiers soient augmentés dans le budget 2020.

À travers cette intervention qui se veut constructive, Ecolo Verviers veut développer des solutions structurelles pour renforcer la réussite scolaire pour l'ensemble des élèves des écoles de notre commune, dans une optique de réduction des inégalités, d'autonomie et d'émancipation personnelle.

Pour le groupe Ecolo Verviers,  
Hajib EL HAJJAJI, Chef de groupe

## **Réponse à l'interpellation d'écolo Echec scolaire à Verviers et soutenir les écoles de devoir**

Ces questions ne sont pas anodines en ce jour de rentrée scolaire.

### **1. Etat des lieux de l'échec scolaire**

Tout d'abord :

Suivant le décret du 2 juin 2016, Le secret professionnel nous interdit de divulguer, en dehors des intervenants de nos écoles communales, les statistiques sur le nombre d'échecs scolaires et de redoublement dans notre réseau d'enseignement.

***Article 17. - § 1er.** Outre les résultats relatifs à l'ensemble de ses élèves ainsi qu'à chacun d'entre eux, chaque pouvoir organisateur et chaque établissement scolaire disposent des résultats globalisés de l'ensemble des élèves de la Communauté française qui lui sont communiqués, sous la présentation visée à l'article 14, par l'administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique.*

Les membres du personnel et les pouvoirs organisateurs des établissements scolaires qui ont connaissance des résultats obtenus à l'évaluation externe non certificative sont tenus à cet égard par le secret professionnel. En cas d'infraction, l'article 458 du Code pénal s'applique.

Article 27. - Les membres du personnel et les pouvoirs organisateurs des établissements scolaires qui ont connaissance des résultats obtenus à l'épreuve externe commune sont tenus à cet égard par le secret professionnel. En cas d'infraction, l'article 458 du Code Pénal s'applique.

Le non-respect de l'interdiction de divulgation constitue une pratique déloyale au sens de l'article 41, alinéa 2 de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement.

### **2. Propositions pour lutter contre l'échec scolaire.**

2.1 Bon nombre de nos élèves (1319 sur 2565 dans notre enseignement ordinaire) bénéficient d'un soutien scolaire. Je précise que cela ne se fait pas en fonction des demandes des élèves mais en fonction des règles établies par la FWB.

Dans l'enseignement communal verviétois, nous bénéficions comme aide de :

- a. 78 périodes d'Aide à l'Apprentissage de la langue de l'enseignement (ALE).
- b. Certaines de nos écoles « dites » en encadrement différencié, bénéficient de périodes et de moyens de fonctionnement supplémentaires. (8 implantations)

Pour rappel, l'encadrement différencié est un système permettant aux écoles qui accueillent des enfants issus de milieux défavorisés de bénéficier de moyens humains et matériels supplémentaires.

Exemples :

FASE Impl	Adresse Implantation	ISE	Classe ED	Moyens (en €)	Périodes
4648	Place Lambert Fraipont 11, 4800 VERVIERS	-1,3754	3a	27417	45
4650	Place François Geron, 4800 VERVIERS	-1,519	2	3805	6
4652	Rue des Prairies 8, 4800 VERVIERS	-1,7391	1	9649	20
4653	Rue de la Chapelle 34, 4800 VERVIERS	-1,9397	1	24426	52
4656	Rue Ortmans-Hauzeur 26, 4800 VERVIERS	-2,0725	1	21538	46
4657	Rue des Hospices 57, 4800 VERVIERS	-1,7226	1	8338	18
4658	Rue Carl Grün 5, 4800 VERVIERS	-1,2319	3b	6618	14
6283	Rue Nicolas Arnold 25, 4800 VERVIERS	-1,3155	3a	5085	9

L'école Maurice Heuse, enseignement spécialisé, envoie des enseignants pour aider 17 élèves de nos écoles ordinaires via l'intégration scolaire (4 périodes scolaires d'aide par enfant). Elle aide aussi une trentaine d'élèves dans d'autres communes.

En deux ans, l'école Maurice-Heuse a ouvert une section de pédagogie adaptée. Actuellement une trentaine d'élèves qui présentent des problèmes de dysphasie la fréquente et sont répartis dans 3 classes.

Le nombre d'encadrants n'est jamais suffisant... Mais, quelques-unes de nos écoles vont organiser dès le mois d'octobre prochain des classes dites DASPA (Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés) : Il s'agit d'une structure d'enseignement visant l'accueil, la scolarisation et l'intégration des élèves primo-arrivants et assimilés dans l'enseignement ordinaire.

## 2.2 Les besoins du secteur sont déterminés par la FWB en fonction de différents critères liés au niveau social des élèves que nous accueillons.

Toutes nos écoles communales se sont inscrites dans le Plan de Pilotage dont une des priorités est de lutter contre l'échec scolaire.

Le plan de pilotage est en fait une feuille de route élaborée collectivement au sein de chaque école qui décrit les actions concrètes à mettre en place pour améliorer son système scolaire.

Tous nos établissements y contribuent en entamant des réflexions et des actions en se fixant des objectifs prioritaires comme :

- améliorer significativement les savoirs et les compétences de nos élèves ;
- réduire les différences entre les résultats des élèves les plus favorisés et ceux des élèves les moins favorisés ;
- réduire progressivement le redoublement et le décrochage scolaire et accroître les indices de bien-être à l'école et d'amélioration du climat scolaire.

Pour cela, chacune de nos écoles est occupée à établir un état des lieux de son établissement et d'établir un contrat d'objectifs et des stratégies pour les atteindre. N'oublions pas que les apprentissages scolaires font parties des objectifs fondamentaux de notre enseignement communal.

### a. Utilisation des espaces publicitaires pour lancer un appel aux bénévoles.

Certaines de nos écoles **ont déjà** des aides de bénévoles (atelier lecture,...).

Donc aucune demande de nos écoles ne nous est parvenue à ce jour.

L'utilisation d'espaces publicitaires pourraient être bénéfiques en cas de recherches.

Cette opportunité sera étudiée lors de notre prochaine réunion de directions du 26 septembre prochain.

Pour information, la liste des écoles de devoirs sont remises à nos élèves chaque année scolaire.



**Concernant les Ecoles de devoirs**

La DPC et le PST

Assurer un partenariat entre école des devoirs et chaque école communale.  
Qu'en est-il ?

A Verviers, nous avons 11 écoles de devoirs.

Chaque école peut accueillir un nombre limité d'enfants tout réseau confondus.

Ce sont les parents qui inscrivent l'enfant dans l'école de devoir choisie.

Pas l'école.

Au niveau budget, un subside de 10000 euros avait été octroyé pour les écoles de devoirs.

Dans l'avenir, il est important de savoir s'il est possible d'accueillir plus d'élèves dans les différentes infrastructures.

Quant à l'augmentation du budget pour 2020, j'y serai évidemment attentive !



**VERVIERS**



**Conseil communal du 2 septembre 2019**

***Question orale sur l'utilisation de gobelets en plastique pour Fiestacity***

## **Venez visiter le Verviers du 20<sup>ème</sup> siècle**

La solution d'un problème dépend beaucoup de la représentation qu'on s'en fait.

Chers membres du collège,

Quelle ne fut pas notre surprise de voir à nouveau Fiesta City 2019 utiliser pour les boissons des gobelets en plastique jetables.

Nous devons être le dernier festival en Belgique à oser le faire. Peut-être même le dernier d'Europe du Nord. Mentalité du 20<sup>ème</sup> siècle. Nouvelle image désastreuse d'immobilisme et de vieillesse pour notre belle Ville. Malgré les interventions répétées d'Ecolo et d'autres sur le sujet, malgré les déclarations blablabla de la majorité sur le plastique, PS-MR-Nouveau Verviers continuent à fonctionner comme s'ils n'entendaient pas tous les signaux d'alarmes qui hurlent chaque jour sur tous les écrans, dans toutes les études scientifiques, dans tous les journaux, dans notre quotidien caniculaire sur l'état de la planète. Et à brader l'image de Verviers.

Fiesta City est financé et porté à bout de bras par la Ville, qui veut à juste titre réanimer le centre-ville et retrouver une place dans l'arrondissement. Pourtant, depuis la création du festival, les organisateurs sont incapables de trouver une solution durable (partenariat avec un fournisseur, locations, partenariat avec les Apéro Verviétois, demander aux Verviétois de venir avec leur gobelet, système de caution aux entrées des sites, les formules sont innombrables). Cette démonstration d'incapacité à trouver une solution à ce problème, visible mais pourtant anecdotique, est peut-être le plus grave. Elle ne fait que confirmer ce que beaucoup de Verviétois ressentent de plus en plus : si vous êtes incapables d'être à jour sur ce genre de petits problèmes, comment allez-vous faire pour les défis majeurs que rencontre notre Ville ? Cette incapacité sur 10 ans de gobelets illustre bien l'immobilisme où PS et MR enlisent Verviers, perdus dans leurs petits enjeux internes, dans la recherche et le partage de mandats, dans un fonctionnement institutionnel qui monopolise toute la place et tout le temps des mandataires, et englué ainsi toutes les initiatives. Cette incapacité donne froid dans le dos quand on songe par exemple au projet de centre commercial qui a débuté en 2002.

Nous sommes bien sûr partants pour trouver avec vous une solution à ce gaspillage éhonté d'un autre âge. Mais ce qui est certain, c'est qu'en 2020, Ecolo ramassera tous les gobelets jetés sur les 3 jours. Et en fera un grand tas bien visible.

Pour le groupe Ecolo Verviers,  
Dany SMEETS, Conseiller communal

Question : CC du 2 septembre 2019

**Centre commercial**

Mme la Bourgmestre,

La rentrée politique mérite de nous concentrer sur les enjeux essentiels pour le devenir de notre ville et de la population verviétoise. Tout comme sur nos responsabilités en tant que responsables publics.

La concrétisation du projet de Centre commercial au centre-ville reste une préoccupation centrale qui conditionne et qui impacte beaucoup d'autres projets comme par exemple les chantiers Verviers Ville conviviale, les projets Cité administrative, Grand Bazar, Crapaurue-Coronmeuse-College et même indirectement le Grand-Théâtre. Bref tous les chantiers et/ou projets qui redonneront vie, ambition et fierté collective au centre-ville...

Manifestement le projet de CC continue à susciter beaucoup de questions dans la population, chez nos commerçants, nos acteurs culturels, les membres de notre administration... Votre intervention médiatique avant les vacances posait aussi question. Comme l'absence sur les bâches au centre-ville de dates voire d'éléments de calendriers liés au lancement du chantier, à l'Insu du Collège...

Sans remettre en question le soutien du cdH à ce projet, nous estimons qu'il est temps que le partenaire public, la Ville, rééquilibre les relations avec le partenaire privé. Sachant aussi que le permis expirera dans moins de deux ans...

Il n'est plus acceptable aujourd'hui que les seuls contacts se limitent à ceux que vous entretenez, seule manifestation, avec le promoteur.

Je me limiterai à deux questions:

1. Êtes-vous prête à organiser une rencontre avec le promoteur, en y associant outre le Collège bien sûr, les chefs de groupe des différentes formations politiques? voire, comme cela avait été arrêté en juin 2015 en accord entre le cdH, le MR, le PS et Ecolo, avec un représentant de L'UCM et des commerçants, le cas échéant via Verviers Ambition. Ce dossier nous concerne tous! Et nous devons faire bloc ensemble.
2. Où en sont les relations avec le promoteur? L'enrôlement de la taxe sur les immeubles inoccupés impacte-t-il celle-ci?

Je vous remercie pour vos réponses.

Cécile Ozer  
Chef de groupe cdH



Les gens d'abord, pas le profit

**Question orale du conseiller PTB Laszlo Schonbrodt à la Bourgmestre  
Concerne : Les positions du Collège sur l'éthique politique et les rémunérations publiques.**

En décembre 2016, éclatait le scandale Publifin. Sous la pression de la population, une commission d'enquête a eu lieu, tous les partis ont dit « plus jamais ça » et des conclusions ont été tirées.

Aujourd'hui, la population demande toujours de la transparence et plus d'éthique en politique, pourtant, aux vues de la situation actuelle, on peut clairement se demander si les choses ont vraiment changé.

Nouveau scandale à l'ISPPC, au tour de VOO et, évidemment, votre mandat gratuit chez ENODIA qui vous ouvre finalement un poste à 30 000€/an pour donner des conseils à une multinationale.

Ces sujets ne sont pas loin de nous, notre commune participe à plusieurs intercommunales et la campagne communale dernière s'est beaucoup axée sur les questions démocratiques.

Du coup, pas mal de questions se posent sur la place que notre commune veut prendre dans cette lutte pour la transparence et l'éthique en politique :

Allez-vous porter de hautes exigences éthiques dans les intercommunales auxquelles notre ville participe ? Et si oui lesquelles ?

Est-il possible de se rendre compte des besoins de la population quand on gagne plusieurs fois son salaire médian ?

Pourriez-vous porter au conseil une charte d'avant-garde sur le comportement à adopter par les membres de ce conseil face aux autres mandats publics (dérivés ou non) et les rémunérations qu'ils engendrent ?

Allez-vous renoncer à ce mandat chez Luminus ou, du moins, à la rémunération qui y est liée ?



Les gens d'abord, pas le profit

**Question orale de la conseillère PTB Andrea Cotrena à l'échevine de l'éducation.  
Concerne : les frais de garderie sur le temps de midi.**

Aujourd'hui, ce n'est pas seulement la rentrée pour nous au conseil mais également dans nos écoles communales.

Cette période, pour de nombreuses familles, est synonyme de vaches maigres. L'école est sensée être gratuite pourtant, dans la pratique, de nombreux frais retombent sur les parents. Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, la ville se doit de mettre en place tout ce qu'elle peut pour instaurer en enseignement réellement gratuit dans la pratique.

Pourtant, depuis la rentrée scolaire de septembre 2014, la commune de Verviers a décidé quelques modifications de sa politique relative à l'accueil scolaire dans les écoles communales. En particulier, une augmentation des prix.

Nous avons alors mené une petite enquête au près de 75 parents qui étaient, à plus de 90 % contre cette augmentation des prix et particulièrement remonté sur la question du temps de midi : "Ce qui est complètement fou, c'est que même quand on lui fait ses tartines, on doit quand même payer! Moi j'habite pas à côté de l'école, si je compte le temps qu'il faut pour rentrer de l'école puis y retourner, je l'ai 10 minutes à table. Je ne vais quand même pas nourrir mon gamin au lance-pierre tous les midis!" disait une mère interrogée.

Cette situation ne s'est pas améliorée, au contraire, la pauvreté avançant dans notre commune, elle pose même de plus en plus de problème.

Mes questions sont donc simples :

Allez-vous revenir sur cette augmentation des tarifs ?

Comment allez-vous mettre en place la gratuité sur le temps de midi ?

## Réponse à la question orale du PTP – Frais de garderie sur le temps de midi

### Question 1 - Allez-vous revenir sur cette augmentation des tarifs ?

Depuis 2014, aucune augmentation des frais liés aux garderies n'a été appliquée.

Pour rappel, le coût du temps de midi s'élève à 0,90 cents

Pour les familles de 3 enfants, le 3<sup>ème</sup> enfant bénéficie d'un tarif réduit de 50% et la gratuité est accordée pour le 4<sup>ème</sup> enfant et les suivants.

Avant toute chose, il est important de différencier **frais scolaires et frais extrascolaires**

La circulaire du 17 mai 2019, relative à la gratuité scolaire au niveau primaire et maternel prévoit d'atteindre progressivement la gratuité scolaire. Il est essentiel de souligner que cette nouvelle réglementation **ne concerne en aucun cas les frais liés au fonctionnement, à l'équipement, et à l'encadrement des temps extrascolaires**, à savoir, les frais de garderie des temps de midi, les frais de garderie du matin et du soir.

Quand on parle de gratuité scolaire pour cette rentrée 2019-2020, les écoles de l'enseignement maternel ont reçu une subvention anticipative de la FWB. Cette aide s'adresse aux élèves de l'enseignement spécialisé et aux élèves 1<sup>ère</sup> année maternelle pour les éventuels fournitures nécessaires pour la rentrée.

Dans les frais scolaires, et suivant le décret « Missions » de juillet 97, peuvent également être demandés aux parents : l'accès à la piscine, accès aux activités culturelles et sportives et frais liés aux séjours pédagogiques avec nuitées.

Par frais extrascolaires, on entend, les frais liés aux temps durant lesquels l'élève n'est pas tenu d'être présent. Dès lors les temps de midi et les garderies du matin et du soir ne constituent pas un temps scolaire. Dans nos établissements le temps de midi à une durée de 1h35 ce qui signifie que les enfants peuvent :

- 1- manger leurs tartines à l'école.
- 2- Opter pour de la soupe ou un diner mais cela reste facultatif.
- 3- Ou quitter l'école et rentrer à la maison à 12h05 et revenir à l'école pour 13h40.

**Question 2 -Comment allez-vous mettre en place la gratuité sur le temps de midi ?**

Comme le prévoit notre Déclaration de Politique Communale et nos objectifs, nous envisageons une diminution du coût de la garderie du temps de midi.

Cependant, les contraintes budgétaires actuelles sont telles qu'il faut attendre le résultat du litige relatif aux avantages sociaux dont nous sommes tributaires avant d'analyser la possibilité de la mise en place de cette réduction de coût.

Je suis consciente de la difficulté de certains parents à faire face à ces frais et j'espère que dans les prochaines années une solution sera trouvée pour diminuer le coût de la garderie.

Sylvia Belly



**Question orale du conseiller Luc JORIS (PTB) à Madame la Bourgmestre M. TARGNION,**

**Concerne : REVITALISATION URBAINE DE LA RUE SPINTAY .**

---

Madame la Bourgmestre, nous avons appris par la presse, que le chantier du Centre Commercial rebaptisé OQuai serait reporté en 2020. Le promoteur CITYMALL avait pourtant annoncé celui-ci fin 2019 lors d'une présentation publique à l'Harmonie fin mars dernier.

En 2009, monsieur Desama, alors bourgmestre de notre ville, déclarait dans une interview à la RTBF qu'il n'était pas très partisan de tous ces projet de centres commerciaux et qu'il avait accepté celui ci uniquement parce qu'il engageait le promoteur à financer le plan de rénovation et de revitalisation urbaine et que « le deal » pour reprendre ses termes, était que le promoteur commence par les travaux de rénovation de la rue spintay avant de se lancer dans la construction de son centre.

Comme beaucoup de citoyens, le PTB est préoccupé par la situation de ce quartier à l'abandon.

1. Pour des raisons de sécurité évidentes, plusieurs immeubles de la rue Spintay ont été récemment démolis. Citymall a-t-il pris en charge les frais qu'ils lui incombent ? La Ville a-t-elle ou aura-t-elle à intervenir dans ces frais ?
2. Le promoteur avait évoqué précédemment ses difficultés à procéder plus tôt aux démolitions d'immeubles en Spintay argumentant de dispositions contractuelles formalisées avec les anciens propriétaires. La Ville connaît-elle pourquoi et comment ces dispositions auraient été levées





**Question orale de la conseillère PTB Andrea COTRENA à Monsieur M. CHEFNEUX, Echevin de l'environnement**

**Concerne : Collectes sélectives des déchets par conteneurs à puce.**

---

La mise en œuvre du système de ramassage des déchets par conteneurs à puce suscite de nombreuses interrogations et craintes auprès de la population verviétoise.

L'interpellation citoyenne d'aujourd'hui en est un exemple parmi d'autres.

Monsieur l'Echevin,

1. Pourriez-vous nous confirmer que la Ville de Verviers a réalisé ou fait réaliser une étude d'impact de la mise en œuvre du système de collectes des déchets par conteneurs à puce ? Avez-vous pris en compte l'éventualité d'une forte croissance des dépôts clandestins ?
2. Quelles sont les mesures décidées pour aider les personnes précarisées, âgées, isolées, malades, handicapées qui seront confrontées à de grandes difficultés dès le début 2020 ?
3. confirmez-vous qu'aujourd'hui, on récupère entre 25 et 30 tonnes de déchets dans les poubelles publiques et les dépôts clandestins chaque semaine sur notre commune ?
4. Pour de nombreux commerçants, le nouveau système de collectes va aussi engendrer des problèmes. Vu la spécificité et les quantités de déchets qu'ils doivent évacuer, quelques commerçants font déjà appel à des entreprises privées spécialisées. qu'allez-vous mettre en place pour que votre mesure n'augmente pas le nombre de recours à des solutions privée ?



Conseil Communal de Verviers

Question orale

Septembre 02, 2019

**Objet : Salle de blocus à Verviers – bilan et future perspective**

Le 1er août dernier, une salle d'étude à destination des étudiants du supérieur en période de blocus a vu le jour à Verviers. Le but était simple : offrir des infrastructures de qualité pour les étudiants afin d'éviter les longs trajets jusque Liège ou Maastricht, seules villes de proximité disposant de salles d'étude jusqu'alors.

Nous tenions, avant tout, à remercier les services de la jeunesse, informatique et des travaux mais aussi le personnel d'entretien et le concierge du bâtiment qui ont permis la concrétisation de ce projet en seulement quelques mois.

Pour pouvoir profiter de cette salle et dans un souci de sécurité, les étudiants devaient d'abord s'inscrire en tant que membres. Ensuite, un lien vers un système de réservation leur était envoyé pour qu'ils puissent réserver une place pour une journée entière ou pour une partie de la journée.

Le bâtiment, situé Rue Thier Mère-Dieu (ancien service des étrangers), est divisé en deux salles et a permis d'accueillir 20 personnes par tranche horaire du lundi au vendredi, de 9h00 à 21h00. Une connexion internet a été installée afin de permettre aux étudiants de travailler de manière optimale.

Au total, 138 étudiants se sont inscrits en tant que membre : 75% d'entre eux sont des Verviétois et 90% étudient en dehors de Verviers. L'objectif de diminuer les temps et les coûts des trajets pour les étudiants verviétois a donc bien été atteint. De plus, le taux d'occupation de la salle excédait les 90% tout au long du mois et de nombreux étudiants n'ont pas pu profiter de cette salle d'étude par manque de place.

Comme vous l'aurez compris, cette initiative a également permis d'attirer des non-verviétois, et ainsi, de donner une image accueillante de notre Ville.

Le mois d'août représente la période de seconde session pour les étudiants. Lors des prochaines périodes de blocus en janvier et en juin, il est facilement envisageable que le nombre d'étudiants désireux de profiter de cette salle augmente encore.

Madame l'Échevine Belly, nos questions sont donc les suivantes (nous tenons à préciser qu'elles viennent principalement des étudiants eux-mêmes) :

- Au vu du succès de cette phase test, pouvez-vous confirmer aux étudiants de l'arrondissement de Verviers votre volonté de réitérer l'expérience lors de la prochaine période de blocus en janvier ?
- Serait-il envisageable d'étudier la possibilité d'ouvrir la salle de blocus durant les week-ends ?
- Au vu du nombre important de membres inscrits, serait-il possible d'augmenter le nombre de places à disposition pour pouvoir en faire profiter le maximum d'étudiants ?
- Enfin, 25% des membres inscrits sont non-verviétois. Est-il envisageable de solliciter l'aide des communes voisines dans le but d'obtenir des subsides financiers ou matériels ?

Cordialement,

Laurie Maréchal & Romain Stoffels

## Une salle de blocus à Verviers : **BILAN AOÛT 2019**

Le 1er août 2019, la Ville de Verviers a ouvert une salle de blocus à destination des étudiants verviétois. Le but était simple: offrir des infrastructures de qualité pour les étudiants en période de blocus afin d'éviter les longs trajets jusque Liège ou Maastricht (seules villes à proximité disposant de salles d'étude).

Pour pouvoir profiter de cette salle, il fallait d'abord s'inscrire en tant que membre. Ensuite, un lien vers un système de réservation était envoyé à tous les membres pour qu'ils puissent réserver un place pour la journée ou pour une certaine partie de la journée.

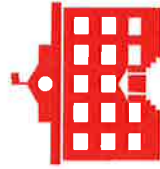
Ce document reprend quelques informations utiles et dresse un bilan de cette première expérience.



140 membres



3 périodes/jour



20 places



une connexion WIFI

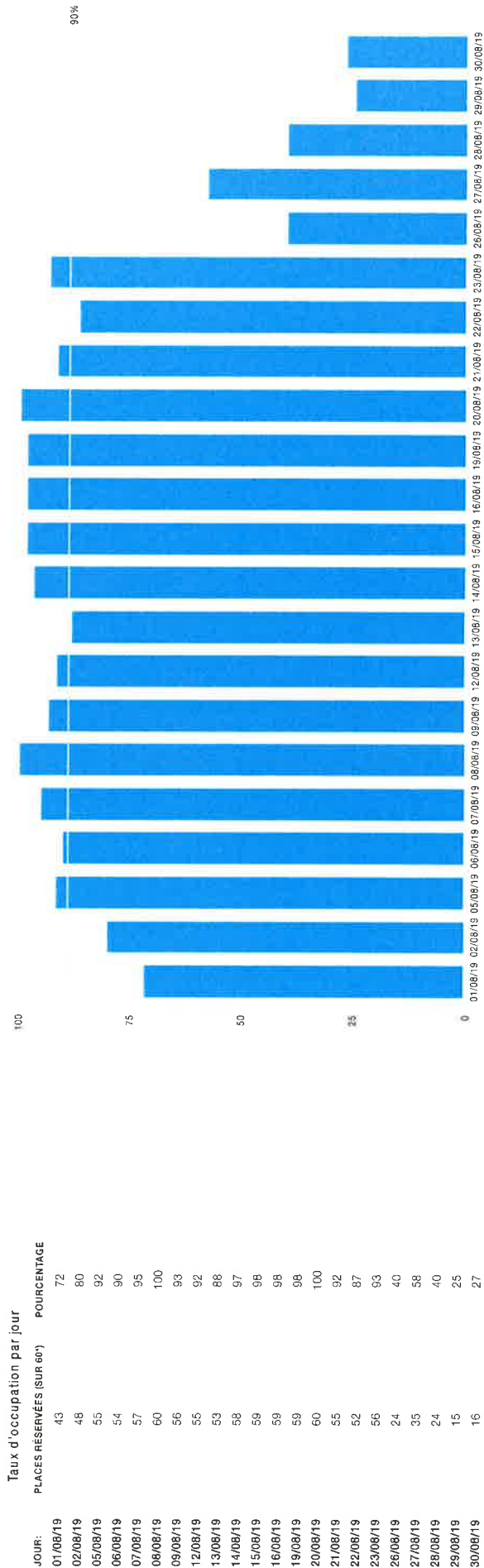


2 salles d'étude

Nous étions curieux de savoir si la mise à disposition de cette salle allait motiver les étudiants à venir y étudier. Nous avons donc suivi attentivement le taux d'occupation par jour mais aussi par tranche horaire.



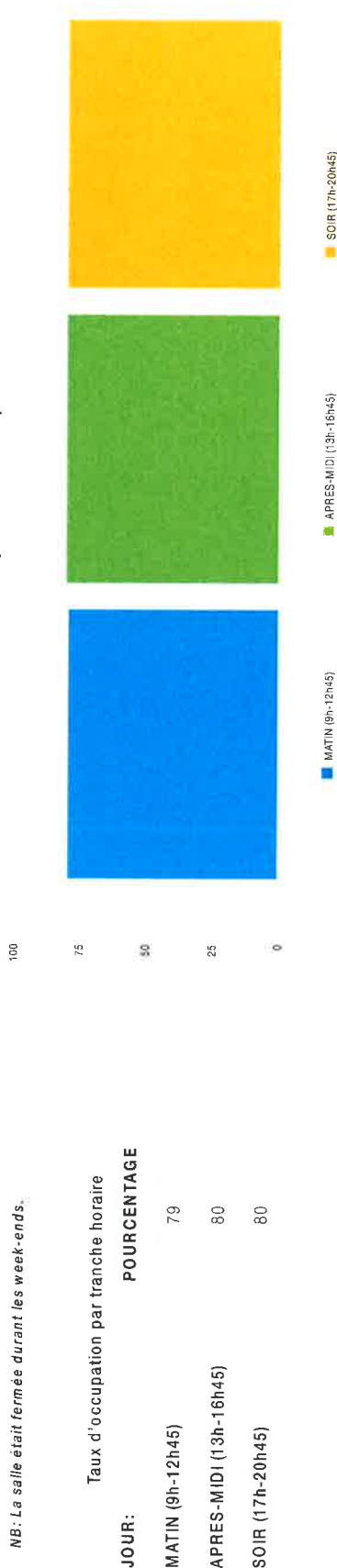
Taux d'occupation en % par jour



\* Il y a 20 tables disponibles à trois tranches horaires différentes, d'où 60 "possibilités" au total.

NB: La salle était fermée durant les week-ends.

Taux d'occupation en % par tranche horaire

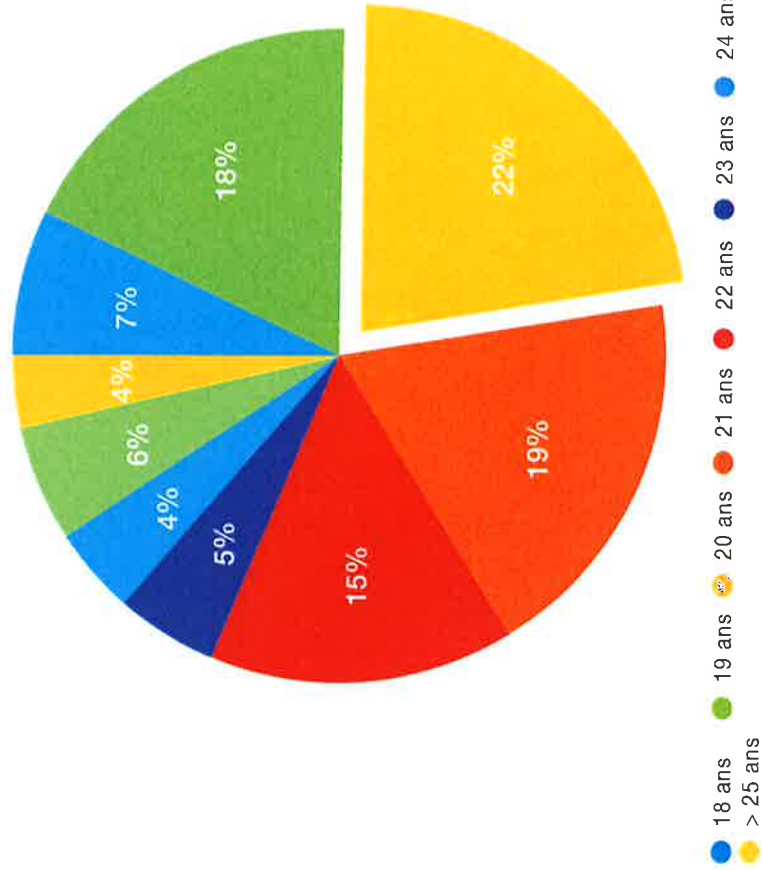




Nous étions curieux de savoir quel était le profil type des membres et d'où ils venaient: leur âge, leur lieu de résidence et leur lieu d'étude. En voici un petit résumé.

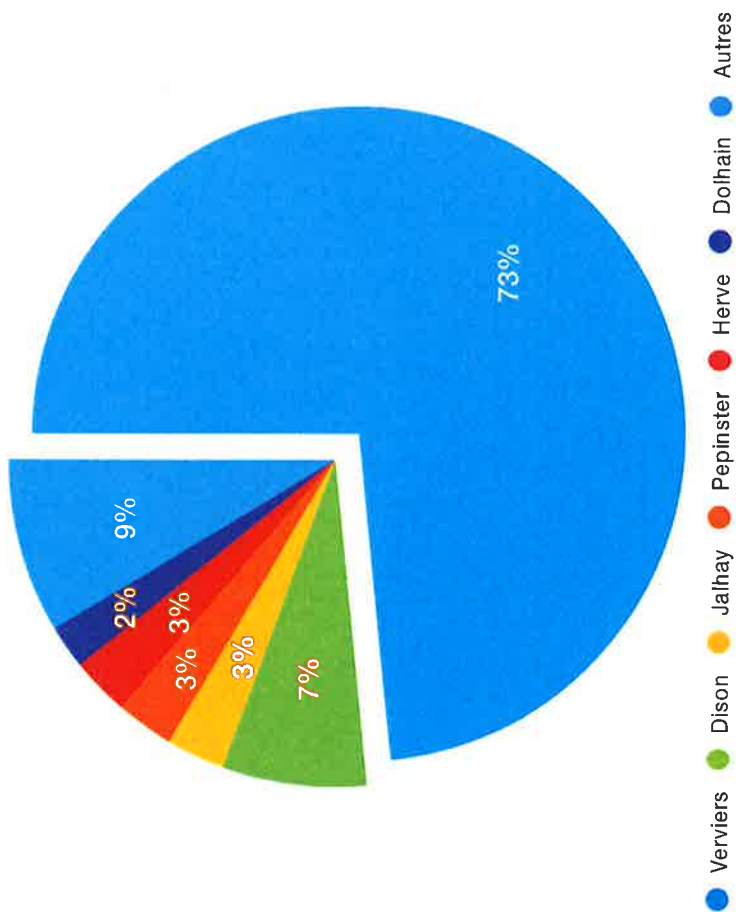
Age	NOMBRE:
-----	---------

18 ans	10
19 ans	25
20 ans	31
21 ans	26
22 ans	21
23 ans	7
24 ans	6
25 ans	8
> 25 ans	5



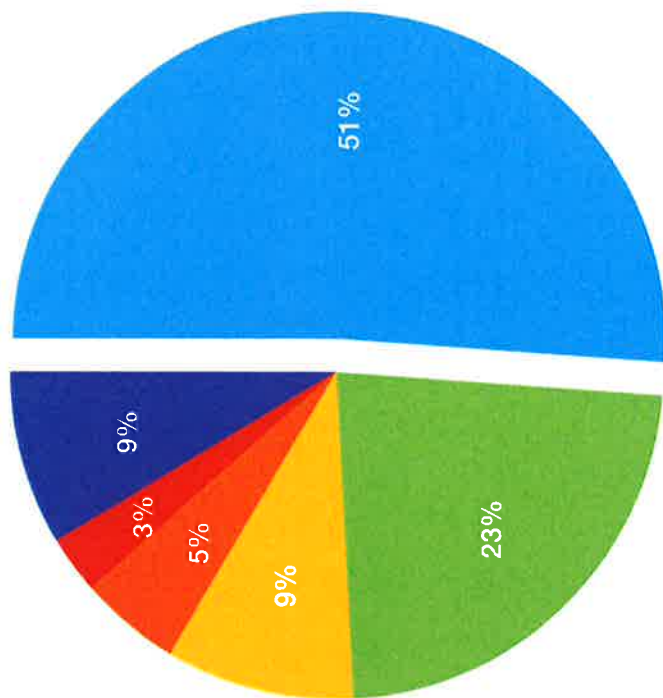
Lieu de résidence

VILLE DE RÉSIDENCE	NOMBRE:
Verviers	102
Dison	10
Jalhay	4
Pepinster	4
Herve	4
Dolhain	3
Autres	12



Lieu d'étude

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE	NOMBRE:
Université de Liège	71
Haute École de la Province de Liège	32
HELMO	13
Haute École de la Ville de Liège	7
Haut École Charlemagne	4
Autre (en dehors de Verviers)	12



- Université de Liège
- HELMO
- Haut École Charlemagne
- Haute École de la Province de Liège
- Haute École de la Ville de Liège
- Autre (en dehors de Verviers)





**Nous avons reçu quelques retours des étudiants cette semaine. En voici le résultat.**

### **Les étudiants ont aimé:**

- La salle en général
- Le matériel à disposition (chaise, table, WIFI)
- Les heures d'ouverture (9h00-20h45)
- Le silence respecté
- Le calme
- Le gain de temps d'étude et de ne pas devoir se déplacer jusque Liège
- Le système de réservation (pratique et rapide)
- Le règlement d'ordre intérieur
- L'espace jardin pour manger à midi)
- La propreté
- Le parking à proximité

### **Les étudiants n'ont pas aimé:**

- L'oubli d'annulation de certains (places libres alors que complet sur le site)
- Le système de verrou (mal compris par certains)
- Le manque de places
- Les personnes cherchant le service des étrangers (porte d'entrée principale non-verrouillée)

### **Les étudiants ont demandé:**

- Une ouverture les weeks-ends
- Une ouverture permanente (pendant toute l'année)
- Un espace "détente" pour manger à midi en cas de pluie
- Une machine à café



## Réponse à l'interpellation PS-Nouveau Verviers – Salle de blocus

La salle de Blocus est une belle réussite avec déjà 140 étudiants inscrits.

- 1- Il est évident que la création et l'existence de la salle de blocus a tout son sens au sein de notre commune. La demande est importante pour toutes les raisons que nous avons déjà évoquées (Calme, gain de temps trajets, se retrouver entre étudiants poursuivant le mêmes objectif, Wifi,etc.) Et effectivement pour le blocus de janvier, nous maintenons les deux salles actuelles.
- 2- Concernant la fréquentation le week-end, je vais concerter les Services pour identifier ce qu'il est possible de réaliser.
- 3- Il serait éventuellement possible d'occuper le 1<sup>er</sup> étage (où se déroulent actuellement les réunions du Conseil communal des enfants) ce qui nous permettrait d'accueillir environ 15 jeunes en plus mais tout cela est encore prématuré pour le confirmer car il faut vérifier la faisabilité en terme de sécurisation des lieux.
- 4- Pour ce qui est de la sollicitation d'autres communes pour la participation aux frais, en fonction de l'évolution des statistiques de fréquentation, nous creuserons la question.